



**PRÉFET
DU CHER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des Territoires**

**Service Environnement et Risques
Bureau forêt, chasse, nature**
ddt-contribution-environnementale@cher.gouv.fr

Bourges, le **26 MARS 2021**

MOTIVATIONS

de l'arrêté préfectoral portant autorisation d'opérations administratives de dérangement et de destruction de sangliers en vue de la protection des parcelles à rendement agricole du 1^{er} avril au 31 mai 2021 dans le Cher

Le projet d'arrêté préfectoral portant autorisation d'opérations administratives de dérangement et de destruction de sangliers en vue de la protection des parcelles à rendement agricole du 1^{er} avril au 31 mai 2021 dans le Cher a fait l'objet d'une procédure de consultation du public du 25 février au 18 mars 2021.

L'autorité administrative qui prend la décision rend publique, par voie électronique, la synthèse des observations du public, ainsi que les motifs de la décision.

Aucune contribution n'a été recueillie lors de la consultation du public, aucune modification n'a été apportée au projet d'arrêté.

Le préfet,

Le directeur,

Thierry COUËT